LE GROUPE
NOUVEAU PARIS
POPULAIRE

Question écrite de Madame Sabrina Nouri et les élu·es du groupe Nouveau Paris Populaire à Monsieur le Maire de Paris relative à la rénovation de la Tour Keller

La Tour Keller, située dans le 15e arrondissement de Paris et gérée par 1001 Vies Habitat, accueille près de 1 500 habitants. Construite en 1971, elle fait aujourd'hui l'objet d'importantes dégradations et de signalements récurrents de la part de ses occupants.

Depuis plusieurs années, les habitants alertent sur des conditions de vie particulièrement difficiles : températures pouvant descendre jusqu'à 15 °C en hiver et dépasser 35 °C en été, problèmes de condensation, développement de moisissures, infiltrations d'eau et dégradation avancée de la façade. Plus de 300 résidents ont signé une pétition afin de demander une amélioration durable de leur cadre de vie.

Alors qu'une opération de réhabilitation est annoncée depuis plus de dix ans, les habitants ont récemment appris qu'aucune rénovation énergétique ne serait intégrée aux travaux envisagés. Ceux-ci porteraient essentiellement sur le traitement des problèmes structurels du bâtiment.

Cette perspective suscite une vive inquiétude. À l'heure où les épisodes de chaleur extrême se multiplient, où la lutte contre la précarité énergétique est présentée comme une priorité et où la Ville de Paris affiche des objectifs ambitieux en matière de transition écologique, il apparaît difficilement compréhensible qu'un immeuble social de cette taille, n'ayant jamais bénéficié d'une rénovation thermique, puisse être réhabilité sans amélioration significative de ses performances énergétiques.

Les logements sociaux doivent être une priorité dans la transition écologique de Paris. Les habitants des quartiers populaires sont les premiers exposés aux conséquences des canicules, de la précarité énergétique et du mal-logement. À l'heure où les épisodes de chaleur extrême se multiplient à Paris, l'absence de rénovation thermique dans un ensemble de cette ampleur apparaît en contradiction avec les objectifs climatiques affichés par le Maire de Paris.

Dans ces conditions, la Ville de Paris peut-elle indiquer :

- si elle a été associée à l'élaboration du programme de réhabilitation de la Tour Keller et si elle a été informée de l'absence de rénovation énergétique dans les travaux envisagés ?
- si elle considère qu'un programme de travaux excluant toute rénovation thermique est compatible avec les objectifs du Plan Climat de Paris et les engagements municipaux en matière de lutte contre la précarité énergétique?
- quelles démarches elle a entreprises ou entend entreprendre auprès de 1001 Vies Habitat afin qu'une rénovation énergétique ambitieuse soit intégrée au projet ?
- quels financements publics ont été sollicités ou pourraient être mobilisés pour permettre une rénovation thermique complète de l'immeuble ?
- quel est le calendrier prévisionnel des travaux et quelles garanties peuvent être apportées aux habitants concernant l'amélioration effective de leurs conditions de vie ?